L'an deux mil vingt, le 23 mai, à 17h00, les membres du conseil municipal de la commune de Champs proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle polyvalente après accord de la Préfecture pour respecter les mesures sanitaires sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents MM (Mmes) les conseillers municipaux :

CLEMENT Julie, 142 voix
ROUBY Grégory, 139 voix
CRISPYN Guillaume, 138 voix
MORENO Clément, 138 voix
MIGEON Frédéric, 137 voix
RODRIGUES Anne-Sophie, 133 voix
PRADON Ludmilla, 132 voix
ACCAMBRAY Pierre, 128 voix
DEYRAT Alain, 126 voix
FRADETAL Nicolas, 124 voix
BELLARD Mathieu, 124 voix

La séance a été ouverte sous la présidence de M. ACCAMBRAY Pierre Maire, qui après les remerciements faits à l'ancienne équipe municipale et l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés MM(Mmes):

CLEMENT Julie – ROUBY Grégory – CRISPYN Guillaume – MORENO Clément – MIGEON Frédéric – RODRIGUES Anne-Sophie – PRADON Ludmilla – DEYRAT Alain – ACCAMBRAY Pierre – FRADETAL Nicolas – BELLARD Mathieu dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur ACCAMBRAY Pierre, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence. Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur MORENO Clément.

# <u> 1 - Election du Maire</u>

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du code générale des collectivités territoriales.

Chaque conseiller municipal, a remis fermé dans l'urne son bulletin écrit sur papier blanc.

1<sup>er</sup> Tour de Scrutin : Résultats de dépouillement

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Bulletins blancs : 2 Suffrages exprimés : 09 Majorité absolue : 5

Ont obtenu:

M. CRISPYN Guillaume neuf voix (09)

M. CRISPYN Guillaume ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Il a tenu a remercié l'ancienne municipalité pour le travail effectué lors du mandat écoulé ainsi que tous les candidats.

- <u>2 Choix du nombre d'adjoints</u>: Sur proposition de M. le Maire, le Conseil, avec 10 voix pour et une contre, a décidé à l'unanimité d'avoir deux adjoints.
- <u>3 Election du 1<sup>er</sup> Adjoint</u>: Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. CRISPYN Guillaume élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

<u>1<sup>er</sup> Tour de Scrutin</u>: Résultats de dépouillement Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11 Bulletins nuls: 2 Bulletins blanc: 1

Suffrages exprimés : 08 Majorité absolue : 5

Ont obtenu:

Mme CLEMENT Julie huit voix (08)

Mme CLEMENT Julie ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

4 - Election du 2ème Adjoint: Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du deuxième adjoint.

<u>1<sup>er</sup> Tour de Scrutin</u>: Résultats de dépouillement Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

Bulletins nuls : 2 Bulletins blancs : 2 Suffrages exprimés : 06 Majorité absolue : 4

Ont obtenu:

M. DEYRAT Alain six voix (06)

M. DEYRAT Alain ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

### 5 - Délégation du Maire

Pour favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 8 voix pour et 3 abstentions (M.ACCAMBRAY, M. BELLARD et M. CRISPYN) d'attribuer certaines délégations au Maire:

- (4)De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget pour tous les marchés ou avenants dont le montant est inférieur à 5000€ HT
- (6)De passer les contrats d'assurance;
- (8)De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- (9)D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- (13)De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement :
- (17)De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de la franchise de l'assurance souscrite.

## 7 - Vote des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

### Indemnités du Maire:

Approuvées avec 10 voix pour et une abstention (M. CRISPYN) : 661.20€ brut mensuel

## Indemnités des adjoints et conseillers municipaux :

M. le Maire propose une diminution des indemnités des adjoints par rapport au mandat passé et propose que les conseillers étant délégués d'un syndicat ou faisant partie d'une commission perçoivent une indemnité mensuelle sans dépasser l'enveloppe globale des indemnités possibles.

Pour les adjoints : 154.02€ brut mensuel. Le Conseil avec 7 voix pour, 1 contre et 3 abstentions (M. ACCAMBRAY, Mme CLEMENT et M. DEYRAT) accepte l'indemnité des adjoints.

Pour les conseillers : 38.505€ brut mensuel. Le Conseil avec 8 voix pour, 1 contre et 2 abstentions (M.ACCAMBRAY et M. BELLARD) accepte l'indemnité des conseillers.

### 6 - Constitutions des commissions

Sont désignés à l'unanimité:

Sioule et Morge (Syndicat de l'eau):

Guillaume CRISPYN

Titulaires: Anne Sophie RODRIGUES -

Suppléant: Clément MORENO

EPF-Smaf:

Titulaire: Guillaume CRISPYN

Suppléant: Alain DEYRAT

SEMERAP:

Nicolas FRADETAL

CIAS:

Julie CLEMENT

Sont désignés avec 7 voix pour et 4 abstentions (Pierre ACCAMBRAY, Julie CLEMENT, Ludmilla PRADON, Frédéric MIGEON)

SICSA (Syndicat intercommunal Champs Saint-Agoulin):

Titulaire : Guillaume CRISPYN Titulaire : Ludmilla PRADON Titulaire : Frédéric MIGEON Titulaire : Julie CLEMENT

Sont désignés avec 7 voix pour et 4 abstentions (Nicolas FRADETAL, Alain DEYRAT,

Ludmilla PRADON et Frédéric MIGEON)

CCAS (Centre communal d'action sociale):

Titulaire: Nicolas FRADETAL Titulaire: Alain DEYRAT Titulaire: Ludmilla PRADON Titulaire: Frédéric MIGEON

Sont désignés avec 9 voix pour et 2 abstentions (Nicolas FRADETAL et Anne-Sophie RODRIGUES)

SIEG:

Titulaire: Nicolas FRADETAL

Suppléant : Anne-Sophie RODRIGUES

Sont désignés avec 10 voix pour et 1 abstention (Frédéric MIGEON)

SMADC:

Titulaire : Guillaume CRISPYN Suppléant : Frédéric MIGEON

Est désigné avec 10 voix et 1 abstention (Clément MORENO)

Correspondant défense :

Clément MORENO

Est désigné avec 10 voix et 1 abstention (Alain DEYRAT)

CNAS:

Correspondant « élu » : Alain DEYRAT

Correspondant « agent » : Ludivine FRADETAL

Commission de contrôle des élections : Ludmilla PRADON

La séance est levée à 19h30.